

15^c Journal du Lot 15^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
Autres départements	7 fr.	13 fr.	24 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^e —)	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La conférence internationale de Genève sur le trafic des armes. — La crise ministérielle s'éternise en Belgique. — Le projet d'union austro-allemande: l'Italie proteste. — En Grande-Bretagne: la Chambre des Communes repousse la loi de 8 heures. — Le sens des élections municipales de dimanche.

Lundi s'est ouverte, à Genève, une Conférence internationale ayant pour objet de remplacer si possible par une nouvelle convention la Convention de St-Germain de septembre 1919 sur le trafic des armes.

On sait que la Convention de St-Germain visait à charger la Société des Nations, aux termes de l'article 23 du pacte, « du contrôle général du commerce des armes et des munitions avec les pays où le contrôle de ce commerce est indispensable à l'intérêt commun. »

Cette convention, que la France avait signée volontiers en 1919, n'a jamais été appliquée. Elle est demeurée lettre morte parce que les États-Unis, qui l'avaient signée comme la France, n'ont jamais voulu la ratifier.

A la présente conférence, les États-Unis sont présents. Toutes les puissances continentales sont également représentées à Genève, y compris l'Allemagne. Seule, la Russie boude la réunion. Au total, 43 États participent à la conférence.

De son côté, la France est représentée par M. Paul Boncour et une importante délégation de conseillers et d'experts.

Les délégués se sont trouvés en présence d'un avant-projet de convention qui peut se résumer ainsi : confier à un organisme central international, qui ne serait pas la S. D. N., mais qui serait institué par son Conseil, le soin de réunir, conserver, publier les documents de toute nature touchant le commerce des armes et des munitions, et en particulier des licences d'exportation sans lesquelles aucune industrie de guerre ne pourra exporter le fruit de son commerce.

Chaque année, les parties contractantes devraient publier la liste des licences qu'elles auraient délivrées en application de la convention.

C'est, en somme, dans l'organisation de la publicité la plus large que serait recherché le remède aux abus du commerce des armes incontrôlé.

La crise ministérielle s'éternise en Belgique.

M. de Broqueville, après avoir accepté du roi la mission de former le nouveau cabinet, s'est trouvé dans l'impossibilité de constituer le gouvernement.

Ainsi, la crise ministérielle ouverte par la démission spontanée de M. Theunis à la veille du scrutin 5 avril dure depuis plus d'un mois et l'on ne discerne pas les possibilités d'un dénouement.

Que va faire le roi ? Dans les circonstances présentes, il doit être fort embarrassé. Albert I^{er} serait résolu, assure-t-on, à faire appel soit aux démocrates chrétiens, soit à une personnalité extra-parlementaire.

En somme, deux hypothèses se présentent : 1^o ou bien faire appel aux démocrates chrétiens qui, eux, pourront plus facilement s'assurer, sinon la collaboration, tout au moins l'appui tacite des socialistes, puisque, on ne l'a pas oublié, les socialistes engageaient eux-mêmes à constituer un gouvernement ou entraîneraient les démocrates chrétiens et que cet espoir ne fut déçu qu'à la suite de la résolution des partis de droite qui, par discipline, s'engagèrent à ne point laisser un de leurs groupes négocier séparément avec des socialistes ;

2^o ou encore il reste au roi à faire appel à une personnalité prise en dehors du Parlement et susceptible de constituer momentanément un cabinet d'hommes d'affaires.

Certains commentateurs de presse sont très pessimistes. C'est ainsi que l'« Étoile Belge » écrit :

« On semble marcher vers une nouvelle dissolution des Chambres. »

La dissolution des Chambres et un nouvel appel au pays semblent le

seul moyen de sortir de l'impasse actuelle.

Mais, le résultat souhaité serait-il atteint ?

N'oublions pas que le régime électoral de la R. P. est le grand responsable de la situation politique incohérente qui empêche à la Belgique d'avoir un gouvernement.

On connaît l'agitation des milieux nationalistes autrichiens en faveur de l'union austro-allemande et les déclarations faites à différentes reprises dans ce sens durant la campagne électorale en Allemagne.

Cette union constitue pour tous les Alliés indistinctement une grave menace : la constitution d'un bloc austro-allemand pourrait bien être le prélude d'une nouvelle conflagration européenne ; dans tous les cas, cette union compromettrait gravement la paix continentale.

La France suit-elle avec tout l'intérêt que comporte la question les préparatifs de fusion en cours ?

L'Italie, elle, du moins, commence à s'émouvoir.

On en peut juger par la note suivante, de caractère officieux, publiée par la presse italienne :

« L'Italie, qui considère cette union nuisible à ses intérêts essentiels, ne peut pas être indifférente à cette agitation, fût-elle purement académique. »

« Aussi le gouvernement italien, conclut la note, est nettement contraire à quelque union que ce soit de l'Autriche avec l'Allemagne et a déjà eu occasion de manifester avec précision sa pensée à ce sujet aussi bien aux Alliés qu'aux pays intéressés. »

Ainsi, l'Italie semble avoir pris l'initiative de prévenir un rattachement de l'Autriche au Reich.

Tous les Alliés doivent seconder l'Italie pour empêcher la formation d'une union souverainement dangereuse.

Nous avons maintes fois exposé les inconvénients qui résulteraient, du point de vue de l'économie nationale, de l'application de la loi de 8 heures en France, alors que la plupart des autres pays se refusent à mettre en pratique cette réforme sociale.

Qu'on nous entende bien : il s'agit moins de condamner en elle-même une réforme que de déplorer le fait que seule la France consente à l'application. Il en résulte pour elle un handicap sérieux sur le marché mondial, à l'heure même où notre pays aurait le plus grand besoin d'accroître ses exportations.

C'est pourquoi, il n'est pas sans intérêt de constater que l'Angleterre vient à nouveau de repousser le principe des 8 heures dans l'industrie.

De fait, la Chambre des Communes a discuté, dans sa séance de vendredi, un projet de loi déposé par le député travailliste Buchanan, et spécifiant que les patrons ne pourraient faire travailler leurs employés et ouvriers plus de huit heures par jour, ou, du moins, plus de quarante-huit heures par semaine.

M. Buchanan fit remarquer que le gouvernement Lloyd George s'était engagé sur l'honneur à mettre à exécution la convention de Washington.

« Il n'y a aucune raison, dit-il, pour que la Grande-Bretagne ne tienne que ses engagements financiers, et se soucie peu de devoirs sociaux qui constituent la promesse la plus importante qu'on ait jamais faite au prolétariat anglais. »

M. Kirkwood, travailliste écossais, prenant la parole pour défendre le projet Buchanan, déclara :

« Aucun gouvernement n'arrivera à donner le bien-être aux classes laborieuses de ce pays, tant que l'Angleterre continuera à payer 1 million de livres sterling par jour, au titre des dettes de guerre, tant qu'on continuera à faire des rentes aux voleurs qui appauvrissent le peuple. Il n'y a qu'une solution : c'est la répudiation immédiate de la dette de guerre. »

Un député conservateur proposa alors l'amendement suivant :

« Attendu que la mise en vigueur immédiate, en Angleterre, de la convention de Washington serait dommageable à l'industrie et augmenterait le chômage, la Chambre est d'avis que cette convention ne pourra être appliquée que par des mesures légales, prises simultanément par

tous les pays dont les représentants ont siégé à la Conférence de Washington. »

Enfinement, le projet a été repoussé par 223 voix contre 128.

Et pourtant l'Angleterre pourrait plus facilement que d'autres pays appliquer le régime des 8 heures ; elle ignore la pénurie de main-d'œuvre ; elle doit nourrir plus de 1 million de sans travail.

Dans l'ensemble, les résultats de la consultation électorale de dimanche n'auront guère modifié la carte politique du pays, encore qu'il paraisse indiscutable qu'il y a un mouvement à gauche.

Aussi bien, pour enregistrer les progrès de telle ou telle tendance, peut-on se placer à deux points de vue : on peut comparer les résultats de 1925 à ceux de 1919 ou à ceux de 1924.

La consultation électorale de 1919 avait donné une importante majorité aux partis modérés ; ceux-ci perdent incontestablement du terrain aujourd'hui. Il y a des cas typiques, par exemple Toulouse, et Bordeaux.

Maintenant, quelle est la situation par rapport au 11 mai 1925 ? Le Cartel gagne-t-il ou perd-il ? La réponse est autrement délicate à fournir.

Seul un minutieux pointage de toutes les communes permettrait de fixer exactement les positions respectives.

Et encore, dans la plupart des localités un tel calcul est à peu près impossible : le facteur personnel joue incontestablement un rôle prépondérant, qui l'emporte sur le facteur purement politique.

C'est seulement dans les grands centres que les partis vont à la bataille avec une étiquette marquée.

Ainsi, Toulouse et Bordeaux passent au Cartel et confirment l'évolution accomplie le 11 mai 1924.

Par contre, à Paris, le statu quo de 1919 subsiste : aucun parti n'enregistre pour le moment ni gain ni perte.

Pourtant, fait significatif, les partis républicains modérés disposent dès maintenant de la majorité des 80 sièges à pourvoir.

Quant aux communistes, ils sont loin d'enregistrer les succès qu'ils escomptaient : ils caressaient l'espoir d'envelopper la capitale d'une puissante ceinture communiste. Cet espoir est aujourd'hui compromis ; dimanche, il pourrait bien être déçu.

Au total, les élections municipales paraissent confirmer, dans une certaine mesure, le mouvement à gauche inauguré le 11 mai 1924.

M. D.

INFORMATIONS

En Allemagne

La réception d'Hindenburg à Berlin

Le programme de la réception du nouveau président Hindenburg est définitivement fixé. Hindenburg, qui arrivera lundi 11 mai, quittera le train à la gare de Charlottenburg ; il sera reçu par le gouvernement. La route de la gare au palais de la Wilhelmstrasse est longue de sept kilomètres et permet une forte participation de la population.

Les nationalistes, d'accord avec les associations patriotiques, font tous leurs efforts pour faire dominer à cette occasion l'ancien drapeau noir-blanc-rouge. D'autre part, la bannière noire-rouge et or ne veut pas se laisser écraser et veut empêcher par tous les moyens que la réception prenne le caractère d'une manifestation antirépublicaine.

Des rencontres paraissant inévitables, le préfet de police a fait prendre pour lundi prochain toutes les mesures de rigueur.

L'Allemagne désireait emprunter une seconde fois aux Alliés

Le « Daily Mail » annonce que le gouvernement allemand, ayant totalement épuisé l'emprunt Dawes, aurait l'intention de demander, vers la fin de cette année, que les alliés lui octroient un nouvel emprunt d'environ un milliard et demi de marks-or. La politique extérieure de l'Allemagne ne subirait aucun changement notable tant que cette nouvelle tranche n'aurait été octroyée ou refusée.

Le désarmement de l'Allemagne

On s'attend, dans les milieux politiques, à ce que le délai apporté à la publication du rapport de la Commission de contrôle interalliée prenne fin à quelque temps.

La principale objection apportée jusqu'ici à sa publication, fait-on remarquer, est que la commission s'était prononcée avec trop de franchise et qu'une grave erreur aurait été commise en révélant brusquement à l'Allemagne l'opinion des Alliés sur les points au sujet desquels elle n'a pas rempli ses obligations.

Le gouvernement britannique a étudié soigneusement le document sous sa forme propre, ainsi que le mémoire du Comité, présidé par le maréchal Foch, et, dans les milieux officiels, on laisse entendre que les vues du Cabinet sont en harmonie avec celles que lui a exposées le gouvernement français.

L'accord commercial franco-allemand

Les journaux annoncent de source inspirée que pendant son court séjour à Paris, M. Trendelenbourg a fixé dans ses grandes lignes, avec M. Chaumet, ministre du commerce français, les bases de l'accord au sujet des listes de marchandises déposées par les deux partis.

M. Trendelenbourg compte retourner à Paris aussitôt que les négociations des sous-commissions en seront arrivées à permettre une réunion plénière.

On espère qu'un accord commercial provisoire pourra être signé dans le courant du mois. On aurait l'impression, à Berlin, que sous la direction de M. Chaumet, le travail de la délégation française serait plus intensif.

En Belgique

La crise ministérielle

Le roi a reçu mardi matin M. Van de Vyvere. Au cours de cette conversation, l'ancien ministre a conseillé au souverain de charger M. Tschoffen de constituer le cabinet, l'assurant que lui seul pouvait dénouer la crise.

En Russie

La discipline soviétique

L'organisation de l'armée rouge prévoit pour les jeunes conscrits un certain délai de préparation militaire avant leur incorporation. Le fait suivant donnera une idée de la rigueur avec laquelle cette opération est réglementée : Trois jeunes ouvriers accusés d'avoir manqué pendant six semaines les séances de préparation militaire ont été condamnés à un mois et demi de travaux forcés et 10 roubles d'amende avec rétrogradation provisoire d'un rang dans l'échelle des traitements de leur Syndicat.

Trotsky rentrerait en scène

Les « Daily News » apprennent que M. Trotsky se rétablit peu à peu d'une longue maladie. Il apparaît que Trotsky serait appelé sous peu à un poste important : celui de dictateur économique, afin qu'il remplace Zinovieff au triumvirat dont faisaient partie Kameneff et Staline.

Un discours de l'ambassadeur américain à Londres

Parlant lundi soir au dîner des Pilgrims, M. Houghton, le nouvel ambassadeur des États-Unis à Londres, a fait allusion à l'attitude de l'Amérique vis-à-vis de la reconstruction de l'Europe.

« Les capitaux sans lesquels les autres facteurs de production, a dit l'ambassadeur, n'auraient pu fonctionner, ont été fournis. Il reste toutefois encore beaucoup à faire et les États-Unis, qui jusqu'à présent au point de vue financier ont grandement contribué au relèvement européen, n'oublient pas qu'il y a une limite au delà de laquelle ils ne peuvent aller. Ils se rendent compte que l'aide absolue des États-Unis ne pourra être obtenue que lorsque la nation américaine aura l'assurance que le temps de méthodes et de politiques destructrices aura disparu pour faire place à une ère de paix. Si les nations de l'Eu-

rope veulent la paix, elles sont assurées de l'assistance de l'Amérique. Si au contraire ces nations se bornent à répondre d'une manière douteuse et confuse, alors je crois que les méthodes employées actuellement pour aider au relèvement de l'Europe devront inévitablement cesser. Nous ne pouvons nous engager à aider ceux qui sont prêts à s'aider eux-mêmes. »

Au Maroc

De violents combats sont engagés dans le nord du Maroc.

De nouvelles tribus se soulèveraient

Les nouvelles parvenues du Djebel s'accroissent pour annoncer une attaque imminente sur le front occidental. Les tribus des Beni-Arous, des Djebel-Habib et des Beni-M'Caouer, qui étaient neutres jusqu'à présent, procèdent actuellement à leur organisation militaire.

Abd-el-Krim disposerait de 20.000 hommes

Il semble qu'Abd-el-Krim dispose pour son offensive d'une vingtaine de mille hommes.

L'Espagne ne veut pas du plan français

Certains journaux espagnols d'opposition signalent qu'un plan d'opérations sur Alhucemas aurait été dressé par le maréchal Lyautey et remis au général Primo de Rivera, avec prière de le soumettre à l'approbation du roi.

Ce plan prévoyait une action simultanée des troupes françaises et des troupes espagnoles. Si les informations du journal « España con Honra » sont exactes, les propositions françaises auraient été écartées, en raison des négociations en cours avec Abd-el-Krim.

New-York comptera en 1975... 50 millions d'habitants

Suivant certaines estimations, la ville de New-York aura 50 millions d'habitants en 1975. Le président de la ligue des architectes prévoit qu'ils devront se loger dans des faubourgs fort éloignés du centre, et qu'ils se rendront à leur travail dans des tubes pneumatiques où ils voyageront à la vitesse de 240 kilomètres à l'heure. D'autres se serviront d'avions qui atteindront les toits des gratte-ciel.

L'Université de Glasgow confèrera un titre honorifique à M. Painlevé

M. Painlevé, président du conseil français, figure au nombre de ceux qui recevront, le 24 juin, le degré honorifique de docteur en droit, qui leur sera conféré par l'université de Glasgow.

Les grévistes parisiens reprennent le travail

La délégation du syndicat communiste des T. C. R. P. est revenue rue Grange-aux-Belles à 8 heures. Un des délégués a déclaré à l'assistance que la direction accordait la réintégration complète sans exception ni sans sanction du personnel chômeur. Pour le paiement des deux jours de mise à pied, il a été convenu que le syndicat paierait aux 200 employés frappés les deux jours de suspension. Après avoir entendu ce compte rendu, les assistants ont décidé de reprendre le travail mercredi matin.

On va repêcher l'or des navires turcs coulés à Navarin

Les recherches actives menées à l'aide de scaphandres du modèle le plus perfectionné ont commencé lundi dans la baie de Navarin, afin de tenter de recueillir l'or qui se trouvait à bord de navires turcs qui furent coulés en 1827 par la flotte anglo-franco-russe.

Le rapatriement des militaires libérables du Levant

Le vapeur *André-Chénier* a débarqué à Bizerte 391 militaires.

Il a quitté Bizerte pour Marseille le 4 mai à 17 heures, avec 100 militaires rapatriés, libérables et permissionnaires du Levant.

Après les élections

Un exalté communiste tue

Un drame ensanglanté dimanche la localité minière d'Aodun-le-Tiche, à la frontière luxembourgeoise. Lors- que fut connu le résultat des élections municipales, Michel Reinert, ouvrier d'usine, né en 1885, manifesta un vif mécontentement : « Je suis communiste, répétait-il à qui voulait l'entendre. Je n'admets pas que des réactionnaires soient élus, et je me vengerai ! »

Rencontrant un groupe de paisibles promeneurs, Reinert se jeta sur eux le couteau à la main et frappa deux d'entre eux. L'un reçut des blessures insignifiantes, l'autre fut assez sérieusement atteint pour devoir garder le lit. Le garde champêtre Guéber voulut intervenir. L'énergumène le fappa à son tour d'un coup de son arme en pleine poitrine.

Pendant que le blessé, dont la blessure est mortelle, était transporté à l'hôpital, le meurtrier prenait la fuite vers la ville luxembourgeoise d'Esch-sur-Alzette, où il fut arrêté.

Une menace communiste

A Saint-André, près (Lille), où la liste modérée a été tout entière élue, le communiste Fernand Thiensy a déclaré, au moment de la proclamation du scrutin : « Puisque les bulletins de vote ne parviennent pas à vous chasser de la mairie, nous vous en sortirons à coups de fusil ! »

Un résultat peu banal

La commune de Pomerols, près Valence, compte dix électeurs, tous candidats, tous élus sans concurrents conseillers municipaux autour de leur maire, M. Girard.

Pas de candidats !

Dans la commune du Vernet, Lapalisse qui compte 592 habitants, aucun candidat ne s'est présenté aux suffrages des électeurs.

CHRONIQUE LOCALE

Liberté, liberté chérie!...

La paix dans la rue : du calme. Tel est l'ordre donné par le ministre de l'Intérieur, qui vient de prendre la décision suivante :

« A l'occasion de la fête nationale de Jeanne d'Arc, qui doit être célébrée le 10 courant, le gouvernement ayant été avisé que des manifestations et des contre-manifestations susceptibles de prendre un certain caractère de violence avaient été préparées, a pris toutes les dispositions pour maintenir l'ordre. En conséquence, aucun cortège sur la voie publique ne sera toléré. »

Cette mesure est-elle prise pour toute la France ou pour Paris, seulement ? Il est probable qu'elle sera générale, car il serait inadmissible que des manifestations quelconques pussent avoir lieu dans des villes et fussent interdites dans d'autres localités.

Mais ce qui est surtout incompréhensible, c'est qu'en notre époque où tous ou presque tous les citoyens ne parlent qu'au nom de la liberté, se proclament d'ardents défenseurs de la liberté, réclament la liberté comme un droit absolu, on soit obligé de constater que jamais la liberté publique et individuelle n'a été aussi mal assurée, qu'aujourd'hui.

Jadis, des manifestations étaient faites dans la rue par tous les groupements, par tous les partis. C'étaient des manifestations platoniques qui n'attiraient que la curiosité des passants.

Aujourd'hui, il est rare que la moindre manifestation ne soit pas l'occasion d'un échange de coups de poings, de cannes, et de revolver !

Ce sont là des mœurs modernes bien déplorables, et, pour un peu, nous risquons de voir, par exemple, les pêcheurs à la ligne, gens placides pourtant, quand ils iront au concours de pêche, casser leurs gaulés sur le dos des passants qui ne sauront pas la bannière de la société !

En vérité, nous avions toujours pensé que la liberté de la rue appartenait à tout le monde, à tous ceux qui voulaient, en groupes, faire une balade à travers la ville, et s'ils le désiraient, même, chanter des refrains quelconques.

Qui cela peut-il gêner ? Après tout, une manifestation c'est un plaisir pour celui qui y prend part, et une distraction pour les spectateurs. Mais si les manifestants doivent, non pas seulement chanter, mais casser des vitres des établissements, et des figures de paisibles promeneurs, vraiment, la liberté n'est plus qu'un vain mot.

Et malheureusement, c'est encore au nom de la liberté que se commettent les violences !

Eh bien ! la décision prise par le ministre de l'intérieur est la plus sage ; on ne peut que l'approuver, et cependant il faut reconnaître que tout cela est bien paradoxal, bien amusant, bien risible si l'on songe que cette décision du ministre contre des groupements de citoyens qui revendiquent, pour eux, la liberté de la rue est prise pour assurer la liberté des passants, des autobus, des tramways et des fiacres !

Comme quoi il est difficile de dire exactement où commence et où finit cette liberté dont tout le monde se réclame, mais dont chacun voudrait profiter, abuser au détriment du voisin !

La liberté recommandée par le ministre est celle de permettre à chacun de rester chez soi ! A notre époque, c'est certainement, la plus sûre ! Et encore !...

LOUIS BONNET.

Le prix du pain !

Le nouveau ministre de l'agriculture vient de rédiger une circulaire au sujet du prix du pain. Il écrit :

« Lors de la discussion de la loi du 31 août 1924, réglant les conditions de la fixation du prix-limite des produits de la mouture du blé, le Parlement a admis que les dispositions de ladite loi ne pouvaient avoir aucune répercussion sur les marchés à livrer. »

« Or il m'a été signalé que, contrairement à la réglementation ainsi fixée, la légalité des ventes de farines à livrer contractées à un prix supérieur au prix-limite fixé au moment où le marché est passé avait été contestée dans certains départements. »

« J'ai l'honneur de vous mettre en garde contre cette interprétation, qui n'est justifiée par aucune disposition législative. En effet, dans les marchés à terme, il y a, pour les deux parties contractantes, une part de spéculation dont il n'y a pas lieu de tenir compte. Si donc un boulanger, par exemple, achète des farines pour trois mois à 175 francs bien que le prix-limite soit fixé à 170 francs, l'autorité ne peut considérer comme illicite l'exécution d'un marché dont les termes et conditions ont été librement débattus par les contractants ; l'acheteur présume, en ce cas, que, bien que faisant une opération défavorable au moment où il conclut le marché et pendant la période qui le suit immédiatement, il compensera cette perte en s'assurant, pour trois mois, de la farine à 175 fr., alors que, à son avis, le prix-limite montera au-dessus de ce chiffre au cours de cette période, calcul qui peut être, au surplus, démenti par les faits. »

« Il reste bien entendu que chaque arrêté de fixation du prix-limite du pain doit être basé sur le prix-limite des farines, au moment où l'arrêté est pris, sans tenir compte des marchés à terme de farines. De même, le prix-limite des farines doit être basé sur le cours réel actuel des blés, en négligeant les marchés à livrer. »

« Il en sera ainsi jusqu'à la soudure ; pendant ces dernières semaines, le prix du pain a baissé dans certaines villes. »

Mais voilà que la hausse réapparaît à Paris. Les journaux annoncent que mardi matin à l'Hôtel de Ville de Paris, la commission départementale des farines a constaté que la hausse qui s'était déjà dessinée lors de la dernière quinzaine sur le cours des blés s'était maintenue.

Elle a en conséquence fixé le prix de la farine panifiable à 163 francs au lieu de 160 et proposé au préfet de la Seine une augmentation de cinq centimes du prix du kilo de pain.

Cette augmentation entrera en vigueur le 16 mai.

Comme plusieurs régions fixent le prix du pain d'après la taxe de Paris, voilà donc les populations de ces régions obligées de subir l'augmentation.

A Cahors, nous devenons favorisés. Depuis mardi 5 mai, le prix du pain a été diminué d'un sou.

Sera-ce pendant longtemps ? Hum ! Il faut bien dire les choses telles qu'elles sont ; cette baisse est, certainement, illusoire, car les cours des grains ont fait un nouveau bond, et ce bond aura une répercussion inévitable dans trois ou quatre semaines.

Les chiffres sont là qui le prouvent et puis, les élections sont terminées. Il faut donc attendre la soudure, encore deux mois, pour savoir, enfin, si le prix des blés, des farines redviendra normal.

On annonce que la récolte, en général, sera bonne.

C'est à souhaiter. Mais ce qui est surtout à souhaiter c'est que la spéculation soit renforcée, car les blés peuvent être abondants mais la farine peut être vendue au prix fort quand même.

C'est ce qui s'est produit cette année ; on a laissé faire la spéculation et pour calmer les populations les responsables disaient que la récolte du blé avait été défective.

S'ils avaient, comme c'était leur devoir, surveillé les marchés dès le début de la campagne, ils n'auraient pas tenu pareil langage, car ils savaient

bien que le prix du blé payé par les cultivateurs n'était pas en rapport, au moins dans le Lot, avec le prix des farines !

Soit : c'est du passé ! Encore deux mois pour arriver à la soudure, et puis, peut-être qu'après, nous entrerons dans une période meilleure de bien-être et de bon marché ! Il serait temps !

LOUIS BONNET.

Les emprunts russes en France

Les experts franco-russes ont fixé les règles d'évaluation des titres détenus par les porteurs français.

Le ministère des affaires étrangères communique la note suivante :

La commission franco-russe des experts a tenu jusqu'à présent deux séances, le 3 et le 25 avril 1925. En outre, un échange de notes a eu lieu dans l'intervalle entre la délégation russe et la délégation française. Les travaux de la commission ont sérieusement progressé et les points suivants peuvent être dès à présent considérés comme établis :

L'objet des travaux de la commission a été provisoirement limité à la détermination du montant de la dette contractée par le gouvernement tsariste, vis-à-vis des porteurs français. La commission a pris pour base de son évaluation le montant des emprunts de l'Etat russe d'avant-guerre ainsi que des emprunts garantis par cet Etat qui ont été émis ou cotés en France. Le chiffre global des émissions ainsi déterminé, constituera la limite maxima du montant des emprunts russes dont les titres pourraient se trouver actuellement entre les mains des porteurs français. Le chiffre minimum pourra être fixé d'après les déclarations des titres russes en France, ordonnées par le décret du 10 septembre 1918.

Enfin, la commission tiendra compte dans ses recherches des sommes affectées par l'Etat russe aux paiements annuels des coupons qui s'effectuait en France, et cela en prenant pour base de calcul les sommes versées par l'Etat russe pendant les deux années d'avant-guerre et pendant une année quelconque du temps de guerre. En outre, la commission prendra connaissance des chiffres établis par les diverses associations de porteurs d'emprunts émis ou garantis par l'Etat russe. Dans sa prochaine réunion, la commission procédera à une confrontation des données ainsi établies en vue de dresser un tableau statistique suffisamment clair de la répartition des emprunts russes en France.

La commission a en outre décidé de mettre à l'étude la question du montant des avoirs russes pouvant exister en France.

Congrès des créanciers français de la Russie

Le mardi 5 mai se sont réunis à la Mairie du 4^e arrondissement les 100 membres du Bureau permanent du Comité Central Exécutif et leurs suppléants, sous la présidence de M. A. Groffo, sous-directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur.

M. Philippe, délégué général, a donné connaissance du texte intégral du jugement du Tribunal de Commerce de Marseille dont les principes juridiques donnent entière satisfaction aux Créanciers Français de la Russie.

Puis, il a donné lecture d'une lettre de M. A. Groffo, Ministre des Affaires Etrangères, dont il y a lieu d'extraire le passage suivant :

« Le Gouvernement, conformément d'ailleurs à la ligne de conduite suivie par le Cabinet précédent, a le ferme volonté d'assurer la sauvegarde des droits que les citoyens français tiennent des obligations dont le respect est garanti par les principes généraux du droit. Il se propose, aussi, qu'il aura rencontré l'assentiment du Gouvernement des Soviets, d'ouvrir avec lui les négociations nécessaires à cet effet. »

« En vue du règlement de cette question et spécialement de celle qui intéresse les nombreux porteurs de fonds russes, le Gouvernement français a pris, en raison du caractère national que présente cette affaire, une mesure spéciale pour organiser la représentation des porteurs et leur permettre, par l'intermédiaire d'un organe administratif spécial, de faire entendre leurs revendications et leurs désirs, tant auprès du Gouvernement Français que des Représentants des Soviets. »

« Et ensuite du rapport de M. Alphonse, Directeur de l'Office des Biens et Intérêts Privés, à M. le Président de la République, déclaré notamment :

« Au lendemain de la reconnaissance officielle de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le Gouvernement a le devoir d'assurer la défense des biens qui lui ont été ainsi déclarés. Il importe d'organiser dans les négociations qui ont été prévues lors de la reconnaissance, la représentation régulière d'une partie, la plus digne de notre sollicitude, les intérêts Français ; Les porteurs d'emprunts émis par l'ancien Gouvernement russe ou garantis par cet ancien Gouvernement. »

« La grande diffusion de ces titres dans l'ensemble du territoire fait que les plus petits épargnants français sont intéressés ; leurs droits doivent être défendus tout en ne les diminuant en rien et en laissant d'autre part aux porteurs tous leurs recours. »

« Le délégué général a d'ailleurs fait observer que si ces documents tendaient à commander le décret du 27 février 1925 dans un sens absolument favorable aux porteurs français, il avait été d'ores et déjà décidé, d'accord avec le Ministère des Affaires Etrangères et M. le Directeur de l'Office des Biens et Intérêts Privés, que les Associations resteraient dès maintenant maîtresses du paiement des arrérages dus aux porteurs d'emprunts émis ou garantis par l'Etat Russe ainsi que de la reconstruction des Sociétés ayant leurs exploitations en Russie et de la revalorisation de leurs titres. »

Puis il a donné lecture des Assignations des Associations des porteurs d'emprunts émis ou garantis par l'Etat Russe, envoyées à tous les Etablissements, Banques et Sociétés ayant en leurs mains des avoirs russes pouvant appartenir aux porteurs français et qui peuvent déjà être évalués à 1 milliard 700 millions, cela afin d'obtenir le paiement des arrérages des emprunts émis ou garantis par l'ancien Gouvernement Russe, et il a fait observer que ces assignations ne pouvaient plus permettre aucune discussion sur la valeur du titre, sa vérification ou sa compensation, les membres des Associations bénéficiant de leurs droits sur la présentation des coupons échus.

Il a ensuite indiqué les réponses reçues des Présidents des Comités Généraux de France, toutes en faveur de la cause des porteurs de fonds russes.

Puis il a abordé les questions soulevées par les pourparlers avec les représentants des Soviets à cet égard, par les négociations que le Gouvernement des Soviets compte in-

roduire dans sa Législation qui portent notamment sur la dénationalisation des propriétés privées confisquées en 1918 et aussi sur la dénationalisation des villes, les anciens propriétaires qui acceptent de réintégrer leurs anciennes usines devant être exemptés d'impôts jusqu'au moment où celles-ci leur rapportent des bénéfices.

Il a également donné connaissance des projets de conventions que les Sociétés anglaises et leurs porteurs entendent passer avec le Gouvernement des Soviets, notamment en ce qui concerne la Société de la Lena Goldfields.

Le Bureau Permanent a décidé de convoquer pour le samedi 23 mai tous les membres du Comité Central Exécutif ainsi que leurs suppléants pour examiner notamment les nouvelles modifications législatives qui pourraient être votées à Moscou.

Pour qu'aucune réclamation de porteurs français insuffisamment renseignés ne puisse se produire à l'avenir, le Bureau permanent invite, une fois de plus, tous les porteurs français qui n'ont pas encore fait leurs déclarations, 22, avenue Montaigne, à Paris, à envoyer à ce siège de leurs Associations leurs nom, adresse et indications de leurs emprunts ou dettes émis ou garantis par l'Etat Russe ainsi que des titres de Sociétés ayant leurs exploitations en Russie.

Le Président de séance, A. GROFFO, S. Directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur.

Une adresse de sympathie au peuple polonais

Devant les efforts de la propagande allemande en Angleterre et même en France pour persuader les Alliés que la Nation polonaise est un obstacle à la paix et pour arriver à lui ôter l'accès à la mer indispensable à son indépendance, l'Union Française et Belge des « Amis de la Pologne » a décidé de présenter au gouvernement et au peuple polonais une Adresse de Sympathie ainsi conçue :

« Les Français et les Français soussignés, en présence de l'action diplomatique menée par le Reich tentant à la révision des frontières orientales de l'Allemagne fixées par le traité de paix, adressent au Gouvernement et au Peuple polonais l'expression de leur inaltérable amitié et les assurent de leur indéfectible fidélité à l'Alliance franco-polonaise. »

« Les « Amis de la Pologne » font appel à tous les Français soucieux de justice, sans distinction de parti. Des feuilles seront envoyées sur demande (26, rue de Grammont, Paris 2^e). Bureaux ouverts de 2 h. à 5 h.). On peut aussi reproduire ce texte et le retourner, signé, aux « Amis de la Pologne ». »

Jurisprudence

Les chauffeurs d'autos feront bien de lire et de méditer les lignes suivantes :

Le Conseil d'Etat, le 26 novembre dernier, a rendu une décision en matière d'accident causé par un conducteur d'automobile, qui vient renforcer la jurisprudence récente de la Cour de Cassation et de certaines cours d'appel et tribunaux, qui déclarent présumé en faute par application des dispositions de l'article 1384 du Code civil l'automobiliste auteur d'un accident et par suite le met dans l'obligation pour dégager sa responsabilité de démontrer que l'accident est dû, soit à un fait qui lui est étranger comme par exemple la faute de la victime, soit à un cas de force majeure.

Voici le texte de l'attendu : « Considérant que les conditions particulièrement dangereuses de la circulation à l'heure actuelle doivent faire admettre une présomption de faute à la charge du conducteur d'automobile qui a causé l'accident ; mais cette présomption peut être détruite par la preuve que l'accident est, dans l'espèce, imputable soit à une cause étrangère à son auteur, soit à un cas fortuit ou de force majeure. »

La Cour de Cassation, les Cours d'Appel et les Tribunaux basent leur décision sur les dispositions de l'article 1384 du Code civil. Nous n'avons pas à nous livrer à une discussion juridique pour rechercher si c'est à bon droit que cet article est appliqué dans tous les cas où un accident est occasionné par un conducteur d'automobile. Nous constatons simplement que la thèse est soutenable, au moins pour certains accidents et s'appuie sur un texte de loi.

Le Conseil d'Etat n'en invoque aucun ; il déclare purement et simplement que la circulation des automobiles présente un véritable danger, le conducteur doit être présumé en faute.

Donc ! Attention, chauffeurs ?

Une grève électorale

La commune de Valroufié n'a pas élu, dimanche, son conseil municipal. Le bureau de vote n'a pas été constitué et, en conséquence, le scrutin n'a pas été ouvert.

La raison qui a motivé cette abstention est d'ordre administratif.

La commune, en effet, comprend deux sections. L'une et l'autre ont droit à cinq conseillers municipaux ; or, la commune désirait que l'une des sections eût à élire six conseillers et l'autre quatre.

Or, le nombre des conseillers à élire par la section est fixé par la loi et dépend du nombre des électeurs et pas du tout de la volonté des pouvoirs publics.

C'est à cette disposition législative, somme toute, que s'adressa la protestation par l'abstention de la commune de Valroufié.

Donc, Valroufié n'a pas élu son conseil municipal. Que va-t-il se passer, maintenant ?

Les électeurs ne pourront pas être convoqués pour le dimanche 10 mai à l'effet de procéder à cette élection.

Il sera nécessaire qu'un arrêté préfectoral spécial fixe la date de convocation des électeurs.

Choses d'Allemagne

MISE AU POINT

Il y a quelque temps un Journal Parisien annonçait à grand orchestre que les naissances à Berlin étaient inférieures à celles de Paris ; il exultait, concluait, sans doute, du particulier au général que l'Allemagne était, dans l'espèce, en régression par rapport à la France. Erreur profonde ; voyons des chiffres ; il n'y a rien de si brutal qu'une statistique.

Malgré ses amputations territoriales, la crise économique, le exage de la grande guerre, l'Allemagne ne décroît pas ; au contraire, elle accuse une tendance constante à s'accroître ; aujourd'hui, en effet, elle compte 64 millions d'habitants. En 1922 elle s'est accrue d'un excédent de 518.000 naissances et si, en 1923, la courbe a baissé, elle accuse néanmoins un surplus de naissances de 400.000 donc en 2 ans, elle s'est accrue d'environ un million d'habitants. Comparons avec la France : Berlin n'est pas l'Allemagne — Voyons maintenant la population et la superficie de son pays — La population répond-elle à cette superficie ? Non, il y a pléthore, on compte 130 habitants au kilomètre carré ; le Boche est, chez lui, à l'étroit, le pays ne produit pas assez pour le nourrir ; que faire ? s'étioiler, s'éteindre, émigrer.

Le Malthusianisme aurait l'air de vouloir résoudre la question ? A Berlin, peut-être. Emigrer, voilà un point inquiétant. Au 19^e siècle, 6 à 7 millions d'allemands ont quitté la Mère Patrie pour les Etats-Unis. De 1870 à 1880, (à cette époque l'Allemagne ne comptait que 42 millions d'habitants), l'émigration annuelle était de 100.000. Je me rappelle avoir vu à Hambourg toutes les gares bondées de villages entiers de la Haute-Bavière, dont les femmes et les hommes, vêtus de peaux de bêtes, chaussés de bottes jusqu'aux hanches, ressemblaient à la famille de Cain fuyant devant sa conscience. Puis, subitement l'émigration tombe à 21.000 alors que la population s'accroît, chaque année, de 500.000. A quoi attribuer ce revirement étonnant ? au développement économique du pays, à sa richesse ; l'Allemand reste chez lui. Mais ces émigrations successives, les naissances au-delà des mers produisent et accumulent ce que nos ennemis appellent le « Deutschtum im Auslande » la patrie allemande à l'étranger. Et, si tous n'ont pas conservé leur nationalité, tous, cependant, affirment leurs affinités ancestrales, auxiliaires de ce pouvoir tentaculaire dont parlait le Professeur Lamprecht de Leipzig, qui tendait à conquérir le monde. L'Allemagne, c'est le sel de l'Univers ; supprimez la Kultur germanique ; c'en est fait de la civilisation du monde ; c'est le néant intellectuel. — Voilà la théorie aujourd'hui encore propagée dans les écoles.

Mais actuellement, vu la vie chère, la crise épouvantable subie là-bas, la question se pose différemment. Autrefois, le problème de l'émigration était facilement résolu. L'Allemagne allait partout ; partout elle s'incrétait. Et l'on connaît les paroles de Bismark ; il y a un peuple qui a des colonies et des colons : l'Angleterre ; un peuple qui a des colonies et pas de colons : la France ; un peuple qui n'a pas de colonies et des colons : l'Allemagne. Cependant elle avait réussi à coloniser pour son compte et sa flotte commerciale contrebalançait celle de l'orgueilleux Albion. — Où émigrer aujourd'hui ? partout le Boche, qui qu'il en dise, n'est pas *persona grata* ; l'émigration recommence, mais, cette fois au compte-goutte. Quelle sera sa direction ? le futur colone ne partira pas à l'aveuglette ; là-bas il y a trop de méthode et d'organisation. Un guide « l'Emigrant » trace la route. — La Russie, y dit-on, salt que, réduite à ses propres forces, elle est incapable de se relever et qu'elle fera appel à l'Allemagne. Aussi le Guide, en question, recommande-t-il à ses compatriotes d'attacher leur attention à la Russie, d'en étudier les conditions et d'en apprendre la langue, avant de s'engager dans une voie nouvelle. Vous prévoyez d'ici les conséquences : alliance Russo-allemande. Mais c'est surtout vers l'Argentine et le Brésil que les Allemands se sentent attirés, deux déversoirs gigantesques, où l'on ne compte pas tout à fait 3 habitants par kilomètre carré. Ajoutez à cela les nombreuses Ligues ou Vereine qui les y accueillent, les protègent et continuent à maintenir chez l'immigré le souvenir de la patrie absente : le Deutschtum.

N'allons donc pas nous réjouir d'une statistique Berlinoise, en toute chose, il faut considérer la fin, la fin de fin d'année 1923 est encore une augmentation de 400.000 petits boches ! Veillons au grain et à l'orage ; Lamartine disait, à son époque : « La France devient la patrie des utopies » et nous pouvons dire aujourd'hui encore que nos gouvernants, dans leurs ballades dominicales « oublient le vieux culte de la patrie et s'abandonnent à l'amour du genre humain ». Allez faire de l'humanité avec les jeunes générations allemandes, excitées par les vaincus de la veille et qui nourrissent leur haine sans vergogne ! Leurs diplomates, mielleux et plats, promettent et sourient. En 1835, Edgar Quinet écrivait : Ne vous fiez pas à la politesse trop affectée de l'Allemand, pour lèche en français, il vous écorche en allemand. — Ant. Chérvy.

Nouvelles théâtrales

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Lorsay-Montbors première basse chantante de retour de sa saison au Théâtre Royal de Verviers vient de signer deux superbes engagements l'un pour l'été à Bagnères-de-Bigorre et l'autre, pour l'hiver, à l'Opéra d'Alger.

Nos sincères félicitations.

Les comités consultatifs de l'enseignement

Le Ministre de l'Instruction publique vient de créer deux comités consultatifs, l'un pour l'enseignement secondaire, l'autre pour l'enseignement primaire. Un décret fixe la composition de ces comités, à chacun desquels seront adjoints un représentant du personnel masculin et un représentant du personnel féminin désignés chaque année par les associations corporatives, et qui prendront part à toutes les délibérations concernant les promotions de classe, les primes de détachement et les titularisations du personnel.

Les membres des deux comités se réuniront pour délibérer en commun lorsqu'il s'agira des promotions de classe des inspecteurs d'académie des départements, de la titularisation des inspecteurs d'académie délégués, de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper MM. Carles, menuisier, et Carles, commis des P. T. T., en la personne de leur mère décédée à l'âge de 52 ans.

Nous adressons à MM. Carles et à la famille nos sincères condoléances.

La répression des fraudes dans le commerce des semences de blé

Le « Journal officiel » publie un décret d'administration publique signé par le ministre de l'agriculture, relatif à la répression des fraudes dans le commerce des semences de blé. Ce décret permettra aux agriculteurs de ne plus être trompés sur la qualité des semences vendues, car sur les emballages de commerce devront être mentionnés le nom de la variété de blé, la provenance et le pourcentage de pureté. L'acheteur pourra exiger d'être tenu au courant de la faculté germinative du blé et de la proportion de matières étrangères renfermées dans la semence.

D'autre part, ne pourront être mis en vente avec l'indication qu'ils proviennent d'une sélection, que les blés obtenus par sélection individuelle et ne renfermant pas plus de 1 0/0 de grains d'une variété autre que la variété imposée.

La foire du 1^{er} juin

La foire du 1^{er} juin coïncide, cette année, avec le lundi de la Pentecôte.

Plusieurs lecteurs nous font observer que le lundi de la Pentecôte étant jour férié, beaucoup de personnes ne pourront assister à cette foire, et que les commerçants seront également très gênés pour ouvrir leurs magasins, les employés étant en congé. Du reste, les administrations et probablement les banques seront également fermées.

Toutefois les lecteurs seraient très heureux de savoir si la foire se tiendra le 1^{er} juin ou si elle sera reportée à une autre date.

Nous ne manquerons pas de les renseigner ; toutefois il est certain que le 1^{er} juin aura lieu, la foire aux chiens, à Cahors. Cette date est bien définitive.

L. B.

L'exportation des œufs reste interdite

Le bruit a couru que l'exportation des œufs allait être autorisée à partir du 1^{er} avril et qu'une hausse certaine de 0 fr. 10 par œufs allait en résulter.

« Tous les ans, a-t-on déclaré à ce sujet au ministère de l'agriculture, au mois d'avril, c'est-à-dire au moment où la ponte devient plus abondante, on autorise, non pas l'exportation des œufs, mais on permet des expéditions à l'étranger, expéditions soigneusement réglementées et contingentes. C'est ce qui se produira dans quelques jours. Il faut bien prendre soin de spécifier que si les dérogations qui vont être prises à l'interdiction d'exporter les œufs causaient une hausse quelconque, elles seraient immédiatement rapportées. »

Qui l'a trouvé ?

Il a été perdu un agenda de poche contenant des notes. Prière de le rapporter au bureau de police.

Trouvailles

M. Lajunias, demeurant rue Saint-Maurice, a trouvé une montre d'homme en nickel qu'il a déposée au bureau de police.

M. Calais, 5, cité Chaptal, à Paris, a trouvé à l'hôtel des postes, un parapluie qu'il a remis au bureau de police.

Mlle Mercier, demeurant Place Thiers, a trouvé une montre de dame en or avec initiales L. C., qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

M. Lagarde, place du Marché, a trouvé un jeune chien loup. Le lui réclamer.

Mlle Flaujac, 16, rue Saint-André, a trouvé un petit calepin renfermant une certaine somme d'argent. Le lui réclamer.

Arrestation

M. le commissaire de police de Cahors a procédé à l'arrestation de la femme Françoise Monestier, 39 ans, pour vol, vagabondage et violation de domicile.

Cette femme avait fait connaissance du sieur Hoel, 56 ans, maçon à l'entreprise Boyer, et s'était installée chez lui pour lui raccommoder du linge.

Mais en parlant, elle emporta un traversin et une couverture appartenant à Hoel qui porta plainte.

La femme Monestier tenta, également, d'entrer dans le domicile du sieur Gourry, manœuvre à l'entreprise Boyer, avec lequel elle avait vécu pendant quelque temps. Pour entrer dans le logement, elle fractura la porte.

Gourry porta plainte. A la suite d'une enquête, M. le Commissaire de police arrêta la femme Monestier qui fut conduit au Parquet et écroué à la prison.

Concours de la race ovine du Ségala tenu à Rouqueyrou, C^o de Labathude le 1^{er} mai 1925

PALMARES

I. — Race pure du Ségala

1^o MALES (Béliers adultes) : néant. Béliers jeunes : M. Lablanquie Jean, à Gorses, 1^{er} prix, 50 fr. ; M. Estival, à Montet et Bouzal, 2^e prix, 35 fr. ; M. Raynac, à Ste-Colombe, 3^e prix, 35 fr. ; M. Destruel, à Sabadel, 4^e prix, 20 fr. ; M. Lafraige, à Sabadel, P. S., 15 fr.

2^o FEMELLES (Lots de 5 au moins). Brebis adultes : M. Lablanquie Jean, à Gorses, 1^{er} prix, 60 fr. ; M. Estival, à Montet et Bouzal, 2^e prix, 50 fr. ; M. Labro, à Sabadel, 3^e prix, 40 fr. ; M. Lafraige, à Sabadel, 3^e prix, 40 fr.

Brebis jeunes : M. Lablanquie, à Gorses, 1^{er} prix, 40 fr. ; M. Estival, à Montet et Bouzal, 2^e prix, 30 fr. ; M. Lascout, à Labathude, 3^e prix, 40 fr. ; M. Lafraige, à Sabadel, 3^e prix, 40 fr.

Prix d'honneur, Médaille d'Argent, à M. Lablanquie Jean, à Gorses.

II. — Croisements

Béliers : M. Laperque, à Ste-Colombe, prime de 20 fr. ; M. Labro, à Cardailiac, prime de 20 fr. ; M. Lagarrigue, à Ste-Pardoux, prime de 20 fr. ; M. Lasborie, à Rouqueyrou, prime de 20 fr. ; M. Laperque, à Ste-Colombe, prime de 15 fr. ; M. Labro, à Ste-Maurice, prime de 15 fr. ; M. Syries Emile, à Ste-Pardoux, prime de 15 fr. ; M. Destruel, à Labathude, prime de 15 fr. ; M. Virolles, à Ste-Maurice, prime de 15 fr. ; M. Bedou, à Labathude, prime de 10 fr. ; M. Ricors, à Labathude, prime de 10 fr. ; M. Dolique, à Labathude, prime de 10 fr.

Femelles : M. Peyrierre Eloi, à Cardailiac, prime de 20 fr. ; M. Amouroux, à Ste-Maurice, prime de 20 fr. ; M. Telborie, à Ste-Colombe, prime de 20 fr. ; M. Bedou, à Labathude, prime de 20 fr. ; M. Lascout, à Labathude, prime de 15 fr. ; M. Ricors, à Labathude, prime de 15 fr. ; M. Bedou, à Labathude, prime de 15 fr. ; M. Renat, à Ste-Colombe, prime de 15 fr. ; M. Teyssedon, à Prendignes, prime de 10 fr. ; M. Pradeyrol, à Labathude, prime de 10 fr. ; M. Bladon, à Labathude, prime de 10 fr.

Concours itinérant de la race ovine des Causses du Lot en 1925

En vue de conserver à la reproduction les mâles d'élite, de la race ovine des Causses du Lot, l'Office agricole départemental de concert avec la Société d'agriculture, organise un Concours de sélection ou Concours itinérant.

Afin que tous les éleveurs puissent participer à ce Concours, la commission se rendra dans les principaux centres d'élevage à l'effet :

1. De marquer à l'oreille et d'inscrire sur un registre spécial, s'ils sont de race pure, les jeunes mâles de moins d'un an. Une prime de conservation variant de 25 à 50 francs, pourra être accordée par la commission, sous réserve que le propriétaire s'engage à conserver l'animal pour la reproduction et à le présenter au Concours itinérant de 1926.
2. De vérifier que les mâles marqués et primés aux concours itinérants de 1923 et 1924 ont été conservés par les propriétaires et livrés à la reproduction. Une nouvelle prime de 25 à 50 francs pourra être accordée par la commission pour ces animaux s'ils ne sont pas devenus défectueux et si les propriétaires s'engagent à les conserver encore pendant un an pour les livrer à la reproduction.

Les primes attribuées dans ce concours sont absolument indépendantes de celles qui pourront être obtenues dans tout autre concours.

La commission commencera ses opérations vers le 15 juin 1925.

Les demandes d'inscription sont reçues à la direction des services agricoles et à la Société d'agriculture, maison de l'agriculture, Cahors, jusqu'au 8 juin 1925.

Elles indiqueront le nom et l'adresse de l'exposant, ainsi que le nombre et l'âge des animaux présentés. Les dates et heure de la commission seront communiquées en temps opportun aux intéressés.

Avis de concours pour le grade d'interprète stagiaire de réserve

mande devront en outre, appartenir aux classes 1911 et plus jeunes.

Chronique des Théâtres

Concert
L'abondance des matières ne nous permet pas de rendre compte des aujourd'hui, comme nous l'aurions voulu, de l'audition musicale donnée mercredi soir par Mlle Blanche Resseguier avec le concours de ses élèves ; nous le ferons dans notre prochain numéro.

Disons toutefois, sans plus attendre, que cette audition a obtenu un succès complet.

Ma Cousine de Varsovie

Mlle F. ALBANY et M. Ch. DECHAMPS au Théâtre Municipal

La représentation de gala que les Tournées Ch. BARET annonçaient avec *Ma Cousine de Varsovie* est définitivement fixée au Samedi 9 Mai.

Cette délicate comédie, qui fut à Paris un des plus gros et des plus amusants succès de la saison dernière, est étourdissement de grâce et d'esprit ; c'est, en effet, un plaisir sans égal de goûter ce dialogue spirituel et voir se dérouler cette succession de scènes si habilement construites.

Le grand succès de ce rôle revient aussi en partie à la remarquable distribution que les Tournées Ch. Baret ont su lui assurer avec Mlle F. Albany et M. Ch. Dechamps.

CHRONIQUE SPORTIVE

VELOCE CLUB SAINT-CERÉEN
10 mai
Course de Magrinac-Lentour (75 kilomètres) (sous les règlements de l'U. V. F.)
Le Véloce-Club Saint-Céréen dont le succès va de plus en plus grandissant, organise pour le dimanche 10 mai une grande course cycliste réservée aux coureurs régionaux.

Des prix assez importants viendront récompenser les meilleurs, en voici la liste : 1^{er} 50 fr., 2^e 25 fr., 3^e 10 fr., 4^e 5 fr.

L'itinéraire a été fixé de la façon suivante : départ à 14 h. de Magrinac-Lentour (route de Gramat), Gramat-Thémies-Ayane-Saint-Céré-Magrinac (2 tours à accomplir), arrivée au lieu de départ.

Les engagements fixés à 2 fr. sont reçus par M. Vayrac, secrétaire du V. C. S.-C. à St-Céré (Lot) jusqu'au 10 mai à 14 heures.

Challenges Coignet-Mignon

organisés par le Cyclo-Club Castelsarrasinois

Le Comité Départemental de l'U. V. F. du Lot vient de recevoir du Cyclo-Club Castelsarrasinois l'annonce des Challenges Coignet-Mignon se composant d'un vase amovible, argent et d'une coupe cristal, monture argenteuse intérieure vermeil.

Ces challenges qui se courent le 17 mai prochain sont régionaux et ouverts à toutes les sociétés affiliées à l'Union Vélocipédique de France.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons des détails sur cette intéressante épreuve.

Le Calendrier des Courses

Par suite des gros et urgents travaux d'imprimerie qui ont dû être faits au cours de la campagne électorale, le calendrier des courses de la saison 1925 n'a pu être terminé pour la fin avril.

Déjà de nombreuses pages sont prêtes et il se pourrait qu'à la réunion du 10 mai un exemplaire soit remis aux nouvelles présentes.

Nous rappelons que toute personne désirant recevoir ce calendrier est priée de s'adresser à René Courtinat, secrétaire de l'U. V. F., 8, rue des Maures, Cahors, qui en fera l'expédition contre 0 fr. 25 en timbres pour frais d'envoi.

Les membres de sociétés cyclistes et de l'U. V. F. n'ont pas à faire de commandes, le calendrier leur étant adressé d'après les listes fournies par le secrétaire des Clubs.

Réunion du 10 mai 1925

Tous les membres de l'Union Vélocipédique de France, résidents dans le département du Lot, sont priés d'assister à la grande réunion qui aura lieu dimanche, 10 mai, à la convocation que leur adresse par la voie de la presse, le Comité Départemental.

Monsieur et cher camarade,

Soucieux de l'intérêt général, animés d'un esprit sportif que l'on ne peut nous contester, nous vous prions de vouloir bien assister à la réunion générale que nous organisons le 10 mai 1925, à 17 h. à notre siège social, Café de la Promenade (1^{er} étage), Cahors.

Nous vous y donnerons un aperçu de nos travaux, de nos espoirs. Dans la plus grande intimité, nous parlerons de tout ce que le sport cycliste, qui est notre but désintéressé, peut nous suggérer.

Nous espérons que le 10 mai vous serez parmi nous et dans cette attitude nous vous prions, Monsieur et cher camarade, de croire à nos sentiments sportifs les meilleurs.

Pour le Comité du Lot :
Le Secrétaire,
René COURTINAT.

Cyclisme

Nous apprenons qu'un grand Prix WONDER se disputera dans le courant de la saison.

Le Trophée des Provinces qui se disputa le 1^{er} juillet 1923 et qui obtint un grand succès nous permet d'espérer une journée sportive des plus intéressantes.

LES ÉLUS DES COMMUNES

Voici la suite des résultats connus (noms des élus), jéudi à l'heure où nous mettons sous presse :

ARRONDISSEMENT DE CAHORS
CRAS. — Raffy, Capelle, Bessières, Galou, Dajou, Delpech, Laurent, Delmouty, Bonhoure, 1 ballottage.
CRAYSSAC. — Inscrits : 128 ; suffrages exprimés : 106 ; majorité : 54. — Ont obtenu : Raffy Henri, 78 (élu) ; Mouly Ernest, 75 (élu) ; Lasfargues Edouard, c. s., 71 (élu) ; Austruy Daniel, 70 (élu) ; Massabie Marcelin, Aristide, 66 (élu) ; Raynal Albert, 65 (élu) ; Parayre (élu) ; Combedet Albert, 55 (élu) ; Bonyssé Camille, 46 ; — Liste d'Union Républicaine et d'Intérêts communaux : Delsol Elie, c. s., 55 (élu) ; Bonyssé Jean, 47 ; Québre Edouard,

sortant, 46 ; Labarthe Léon, c. s., 45 ; Cantrel Léopold, c. s., 38 ; Lapière Eloi, c. s., 38 ; Bergon Edmond, c. s., 32.
FONTANES. — D' Cazes, Dugès Célestin, maître, Troussel, Duges Célestin, Planavergne, Périé, Barrau, Carroul, Alaux, Girma, Brémond, 1 ballottage.
LACAPÈLE-CABANAC. — Delsol, Delvit, Caherou, Touriol, Loussert, Coulange, Duménil, Fabre, Cassot, 1 ballottage.
LACAPÈLE-DES-ALLES. — Guichard Louis, Calmon Costes, Rigal, Crayol, Théron, Blanc, Delfour, Rouquié, Hérel.
LES JONIES. — Solmia, Maury, Fourcour, Grégory, Teyssède, Besomies, Bousquet, Bonnet, Angié, Jean Félix.
LUGAGNAC. — Fau, Bach, Capelle, Calmès, Lades, Rames, Cavaille, 3 ballottes.
MAXOU. — Bris, Lavergne, Lasfargues, Garrigou, Magot, Delmas, Martory, Couderc, MERCIÉS. — Delpech Jean, Lagrègue, Delpech, Baudel, Salvat, Relhié, Henras, Cabessut, Sastres, Bondy.
PRADINES. — Andrieu, Vignals, Rigal, Bains, Goussans, Boussou, Miquel, Alazard, Garrigues, Artigues, Roux, Cassayres, Guilhaou.
NADILLAC. — Dois, Ruget, Bastide, Dufour, Lemozi, Vignes, 4 ballottes.
SAILLAC. — Franciel, Pradines, Marty, Bonyssou, Delmas, Fraysse, 1 ballottage.
ST-CYPRIEN. — Mercadié, Boutigues, Robert, Dayma, Bati, Bonyssou, Plazen, Vaysières, Béraud, Bouchet, Salves.
ST-MATHIEU. — Galassou, Campagne, Rodès, Marandès, Lagrange, Paillans, Arnaudet, Delhouys, Lafa, Célières.
ST-PANTALÉON. — Vilas, Sabatié, Vilas, Maréca, Pezet, Flourou, Vilas Paul, Arades.
VARAIRE. — Dablane, Balat, Olié, Courpet, Artous, Lagentie, Lonjou, Faurie, Rodès, Treusses, Roques, 1 ballottage.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

CAJARC. — La liste radicale Mirabel-Andrieu a été réélue en entier avec une moyenne de 200 voix sur 357 votants (284 au 1^{er} et 219 au 2^e).
M. Bramel, ancien maire, a recueilli 165 voix.
MARCILLAC. — 10 conseillers de la liste de M. Pradier, maire sortant, radical socialiste, sont élus. — La liste Delmas recueille une moyenne de 81 voix alors que la majorité absolue était 85. — Deux sièges restent en ballottage.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

BETAÏLE. — Soulié, Faurie, Mazel, Poul, Vaysière, Fernandez, Chéyssel, Bergougnon, Issartier, Gausse, Thiéry, Lamothe, COUZOU. — Bazalgues Albert, Lacou, Penchenat, Lasvaux, Bergougnon, Floirac, Bazalgues Armand, 3 ballottes.
BONNET. — Bourdès, Delpech, Barne, Salgues, Mouraud, Planiol, Arliguié, Aricombe, Maillard, Grandou, 2 ballottes.
RAMPOUX. — Valette, Ménage, Périé, Delsahut, Crayssac, Delbrel, Maury, Faurie, Béraud, 1 ballottage.
GRAMAT. — Mazet, Besson, Belfarra, Cassonnac, Périé, Larnaudie, Rossignon, Faurie, Marty, Courtinat, Roudayer, Delpech, Delsahut, Tourniac, Lafoulié, Bergougnon, Delpeyrou, Maisonhaute, Grimal, Tamié, fils aîné, 1 ballottage.
MEYRONNE. — Chambon, Branty, Pechmar, Boudou, Rougicé, Laval, Portail, Carlux, Lihard, Lichès.
CONCOURS. — Larrive, Taillade, Bilit, Desplat, Bertrand, Bessières, Andraud, Boudou, Bazillon, Jauvion, François, Tercé, LÉVELLÉ. — Liste de M. Balthazat, député, 11 élus. — Liste de M. Lachèze-Rey, 2 élus, trois ballottes.

MILHAC. — Montet, Cabré, Espahat, Soulié, Lamothe, Pons, Lavergne, Gadranville, Périé, Dubois.

PAYRIGNAC. — Planchou, Noël, Boudo, France, Cambonie, Savy, Lepsinasse, Faurie, Malbec, Pigeac, Néril, Lepsinasse, Gransault, ROUFFIAC. — Azis, Calès, Lescallé, Péchère, Laval, Lepsinasse, Sassinot, Gabel, Serres, 1 ballottage.

SOULOMES. — Huit radicaux élus : Delpech, Gagnon, Alphonse, Martin Théophile, Bessière, Pons Jean-Baptiste, Metzre Théophile, Delfour Firmin, Lacam Antoine, Cazal Auguste dit Louis. Un conservateur : Marty Henri. Ballottage pour un siège.

VIGAN. — Lagrègue, J.-Antoine, Bel, Vienne, Goumlout, Lagrègue Paulin, Crubellé, Guillard, Courdurie, Baudès, Tasse, Crubellé, 1 ballottage.
ST-PROJET. — Fontanille, Constant, Delsol, Libet, Thocave, Barras, Jany, Materce, ST-DENIS-LES-MARTELS. — Arcène, Sérafin, Louandour, Lasfargues Louis, Pouché, Cérés, Mailhol, Noël, Delvert Adrien, Maïgne, Lajoïnie.

SOUCIRAC. — De Fontenilles, Miroulet, Fargand, Guiraudet, Rogues, Benchenat, Aussel, Lamothe, François, 2 ballottes.

USSEL. — Rajade, David, Bédic, Ladrout, Laur, Magot, Tréneule, Baldy, Montfort, 1 ballottage.
UZÈCHE. — Dulac, Bertrand, Talou, Rey, Vayssé, Cluzel, Rossignon, Salgues, Doumery, 1 ballottage.
LAVERGNIÈRE. — Bouat, Floirac, Besomies, Taurisson, Galet, Lacombe, Sabrou, 2 ballottes.
THÉDIRAC. — Siffray, Magne, Cassan, Talou, Delrieu, Bonnafous Antoine, Bonnafous Pierre, Séguy, Tillou, Cassan, Cantarel, Siffray.

GIGNAC. — Alard, Fauré, Arliguié, Jean, Aubert, Magne, Pascal, Delbos, Jaubert, Dufaut Antoine, Dufaut Jean, Arliguié Antoine.

LACAVE. — Pagès, Pechméje, Archimbal, Roche Guillaume, Leymarie, Chambon, Roche Baptiste, Léonard Antoine, Delvert, Madebos.
LA CHAPELLE-AUZAC. — Basch, Clujand, Couil, Riaoux, Chassaigne, Léry, Pouljand, Trépié, Barlange, Jaubert, 2 ballottes.
LANZAC. — Julio, Chadevoux, Gambert, Grégory, 1 ballottage.
ANGLARS-NOZAC. — Lafage, Varlan, Marleville, Courrounet, Cadarrelle, Galet, Maraval.

ST-CIRO-MADELON. — Jardel, Bonyssou, Lasfargues, Delpech, Ramet, Dubois, Cappy, 3 ballottes.

ST-CIRO-SOULLAGUET. — Malgouy, Grandié, Thiéres, Vilard, Vignié, Bessières, Malbec, Thiéres à Dreuilhe, Malbec Pierre à Salazard, Grandié, Vargues.
ST-CLAIR. — Deviers Célestin, Lamouyrou, Bley, Grandié Amédée, Lauric, Lagarde, Cappy, Grandié Adrien, Deviers Félix, 1 ballottage.
ALVIGNAC. — Fabre Henri, Bonat, Brel, Daubert, Darnis, Mallevergne, Cassus, Fabre, Armand, Vêrines, Malvy, Carbois, 1 ballottage.

BASTIT. — Lafage, Richard, Vieillescaze, Bos, Despeyrou, Chalvet, Basile, Chalvet, Charles, Roumieux, Delsahut, Hérel, CARLUCET. — Bonzou, Delpech Maurice, Delmas, Meyson, Delpech Louis, Dissac, Pélatrat, Boy, 2 ballottes. CREYSSÈ. — Chassaigne, Lasoux, Delnaud, Parel, Goudoubert, Lacroix Antoine, Castanet, Guy, Saurie, Vergnes, Lacroix Gabriel, 1 ballottage. MONTVALENT. — Delmas, Oriat, Estène, Nègret, Blanc, 7 ballottes. SARRAZAC. — Larnaudie, Biard, Landes, Lacroix, Gervais, Robert, Lourdaud, Naves, Delmas, Colrat. CALES. — Hébrard, Cayla, Archimbal, Fabre.

LALES. — Lacombe, Théreyrol, Boy, Hébrard, Lepsinasse, Rouzières, Lavado, Bousquet, Aussel, Pezet, 2 ballottes. LAMOTHE-FENELON. — Combrouze, Grat, Bourgnou, Fournié, Jardel, Madebos, Linol, Barre, Gandy, Montagne, Régère, Pouzol. LOUPIAC. — Cassill, Maury Jean, Maury Paul, Lepsinasse, Lascombes, Lacombe, Bault, Arteil, Rigal, Constanty. MASCLET. — Guy, Escalme, Péchère, Rouzière, Deviers, Couzi, Lepsinasse, Bayle, Lascombes, Crouzet, 2 ballottes. CRESSÉNAS. — Céron, Lagarde, Delmon, Baslardie, Gramont, Soulié, Jaubert, Tourrier, Vergne, Dumon, 2 ballottes. CAZILLAC. — Teillard, Servantie, Chaboy, Castanet, Arnal, Vieillescazes, Céron, Camy, Batut, Quéille, Champ, Charazac. BALADOU. — Lasoux, Constanty, Durand, Lacroix, Lem-Louis, Vigne, Lacroix Louis, Cassagnac, Bialgue, Chambon, Sclafar, Arliguié, Fauré. ROCAMADOUR. — Marty, Andral, Arcoulet, Fleuve, Couderc, Niederliender, Constant, Robonnol, Delcayre, 3 ballottes.

RIGNAC. — Bergougnon Léon, Raffy, Ferré, Bergougnon Théophile, Vidal, Fauts, 4 ballottes.
MIERS. — Blanc, Vaur, Batut, Pouzalgues, Belfarra, Niveau, Brouqui, Vernet, Arcoulet, Foulhadé, Vaur.
PEYRILLES. — Claret, Deltail, Desplas, Richard, Berthoumicou, Cazes, Despeyrou, Labro, Vayssières, Bétaïlle, Souques, Bernard.
CUZANCE. — Castanet, Lafoulié, Teillard, Delpy, Entraygues, Habib, Valen, Chambon, Teyssandé, Vergne, Barbary, Souzrat.
ST-CHAMARAND. — Espagnat, Auricoite, Jarzac, Lasfargues, Rogues, Garrigou, Nouël, Francoulet, Baynat, 1 ballottage.
ST-GERMAIN. — Boissolles, Redoulès, Bourdarie, Coucla Charles, Lautard, Maillet, Borie, Coucla Paul, Lacaze, Grangé.
MONTAMEL. — Dantony Victor, Andral, Molinié Antoine, Couderc, Marron, Couderc, 3 ballottes.
LE ROC. — Rouhy, Lescure, Jardel, Lacombe, Nuyve, Mas, Rol, Fabre, Mespoulet, Delrieu, Sonvé, Chastourn, 1 ballottage.
LAMOTHE-CASSEL. — Meulet, Miquel, Delfour, Montal, Vignes, Gras, Astorg, Trégon, Magot, Tournié.
MAREIL. — Habib, Bouat, Delanis, Alvière, Chassaigne, Gay, Guittény, Jardel, Pouljand L., Pouljand P., Lachèze-Rey, Durieux, Vacher, 3 ballottes.
ST-SAUVEUR-LA-VALLEE. — Lavergne, Labarrières, Bonhomme, St-Hilaire, Vignié, Montel, Rau, Tréneule, Périé, Couderc.
GINOUILLE. — Ponzalgues, Lagoullé, Serres, Verdé, Constant, Mazet, Delgal, Boy, Dissac, Vitral.

FONTANES-LUNEGARDE. — Peyrichon, Pleimpon, Capelle, Méjeaze, Bergougnon, Gras, Issaly, Grimal, Dardennes, 1 ballottage.
GANIAC. — Pégorier, Dô Antoine, Goldey, Valéry, Cassan, Combes, Méjeaze, Dô Paul, 4 ballottes.
SALVIA. — Lagard, Camborne, Lacam, Besse Edouard, François, Caminade, Besse Paul, Behengue, Goy, Gimesle, Abbet, Montpart, Rigal, Vielmon, Courbiès.
LES QUATRE-ROUTES. — Delol, Gouyrou, Jaubert, Boudot, Vauzou, Espitalié, Gagnière, Garcia, 4 ballottes.
ST-MICHEL-DE-BANIERES. — Serrat, Limes, Ferrand, Valade, Chabrier, Mondet, Chauvet, Verdier, Sol, Valette, Céron, Force, STRENGUES. — Samblé, Jarrige, Cheyroux, Laval, Verdier, Gouyrou, Gouyrou, Roux, Gmel, Peyssonnerie, Mauusse, Fos.
BEAUMAT. — Pagès, Lacam, Bédier, Couderc, Caminade Firmin, Durand, Garrigou, Martin, Caminade Louis, Alayrac.
GARENNAC. — Crozyes, Bru, Delfour, Cayre, Maynard, Serre, Roussac, Treil, Lavaysière, Bondie, 2 ballottes.
GAVIGNAC. — D' Bayle, Gary, Bonyssou, Chanteloube, Vigne, Mayrignac, Lachenau, Antignac, 4 ballottes.
CONDAT. — Noual, Neuville, Cheyroux, Lafon, Floirac, Tournier, Charazac, Laquize, Bourdié, Cellier.

ST-SOZY. — Delpy, Gouyrou, Rougicé, Maury, Brel, Gabet, Pechméje, Brouqui, Chambon, Cellié, Valade, Jaubert, THÉBA. — Battut, Vidal, Bissière, Pons, Giscard, Py, Calmon, Bergues, Labrunhite, Lamothe, Rogues, Bergougnon. PADIRAC. — Mage, Bel, Richard, Crouzat, Bouzou. LAVERGNE. — Bergeaud, Dupuy, Lasfargues, Lavaysières, Mazon, 5 ballottes. VAILLAC. — Alayrac, Belfarra, Pradié, Rougier, Grat, Constant, Lucien, Marcelin, Mathurin, Barges. PAYRAC. — Leclercq de Bloec des ganches de M. le docteur Constant, maire sortant, 10 élus, M. le docteur Constant a eu 140 voix et le dernier de sa liste 98. — Le premier de la liste socialiste a eu 100 voix et le dernier 76. — Deux ballottes. SOULLAC. — La liste de M. Malvy est élue en entier avec MM. Joachim Maury, chef de la liste de la Légion d'honneur, adjoint au maire ; André Bizac, industriel, adjoint au maire ; Louis Duthéil, c. s. ; Paul Ardoulet, c. s. ; Joseph Léry, à Prèsigné, c. s. ; Paul Mazet, c. s. ; Pierre Couderc, de la Gare, c. s. ; Louis Bladon, c. s. ; Léon Bonnet, biseigneur, c. s. ; Raoul Brugelle, c. s. ; Louis Entraygues, charpentier, c. s. ; François Lécuyer, marchand de moutons, c. s. ; P. Lascombes, épier au moulin, c. s. ; Marcel Sanchouche, garagiste, c. s. ; Marcel Sanchouche, Labernard, c. s. ; Jean-Baptiste Linard, boulanger ; Justin Rodès, agriculteur à Bourzeoles. VAYRAC. — Sennac, Laquize, Baveret, Laverdié, Mazyrie, 9 ballottes.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figéac
Caisse d'Épargne. — La Caisse d'Épargne sera fermée dimanche prochain 10 mai, fête nationale de Jeanne d'Arc.

Pour les pauvres. — A la suite du bal des employés de commerce qui a eu lieu dernièrement au Théâtre municipal une quête a été faite au profit des pauvres de la ville. Une somme assez importante a été recueillie et versée au Bureau de Bienfaisance.

Le Touriste en Quercy. — La Revue du Touring-Club de France dont tout le monde touristique connaît l'importance s'exprime ainsi dans son numéro d'avril : « Nous signalons dans la *Petite Gironde* du 28 octobre dernier un article intéressant de M. Jules Baillly, consacré à la glorification d'un fin cuisinier quercinois Jansonnier. Le Quercy mérite à tous égards d'être signalé comme un des plus jolis coins de France et voici qu'à l'attention de ses pittoresques paysages et de ses curiosités naturelles et artistiques s'ajoute la séduction d'une cuisine qui fleurit la bonne époque de Brillat-Savarin. Le touriste gourmet y pourra savourer le *Pastissou* (petit pâté) du génial cuisinier, régal traditionnel de tout bon figéacois. »

Soirée artistique. — Nous avons eu lundi le rare plaisir d'entendre le chœur de la Chapelle de l'Ukraine, dans un concert donné à la Cathédrale.

L'audition d'une phalange unique dans un lieu unique au point de vue de l'acoustique, avait attiré une assistance nombreuse et choisie.

L'exécution fut parfaite et il convient de féliciter comme ils le méritent ces merveilleux artistes que nous souhaitons entendre de nouveau.

Incorporation de la classe 1925. — La plupart des jeunes gens du premier contingent de la classe 1925 ont déjà reçu leur feuille de route. Ceux, plus malchanceux, qui sont affectés aux corps de l'armée française du Rhin, de Tunisie, d'Algérie et du Maroc, les recevront dans quelques jours.

Ce sont donc quelques sympathiques figéacois qui quittent le pays pour de longs mois et que nous accompagnons de nos meilleurs vœux dans une nouvelle vie.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Caizals
Après le scrutin de dimanche. — Après une campagne acharnée, la liste du maire sortant n'a obtenu que 5 sièges. La liste de gauche opposée en a recueilli 7. La direction des affaires municipales va donc changer de mains.

Gindou

Elections municipales. — Dans la section du chef-lieu, 7 conseillers sortants dont M. Jacques Soulié, maire, sont réélus. Le 8^e conseiller sortant n'était pas candidat et a été remplacé par M. Grin Léon, propriétaire à Rigal-Haut.

Dans la section de Mauillac, les 3 candidats conseillers sortants sont réélus. Il y a ballottage pour 1 siège. En somme, situation inchangée.

Montcéri

Les élections municipales. — La réaction a été mise en déroute, un seul de ses candidats est arrivé, et M. Dupuy, ancien maire et ex-conseiller général est parmi les battus.

Calvignac

Elections Municipales. — La liste présentée par le maire sortant a obtenu le succès que l'on comptait. Il est vrai que par sa constitution elle donnait satisfaction à la majorité des électeurs, certains membres tel que M. Couderc réunirent presque l'unanimité des suffrages exprimés. En seconde ligne arrive le maire qui jouit aussi d'une réelle sympathie ; d'un tempérament très large, bon pour tous, il peut certes avoir des adversaires, mais par contre il compte beaucoup d'amis.

Lebréil

Elections municipales. — Tous les candidats de la *Liste d'Action et de Défense rurale* ont été élus : Lespinié (Géolin), propriétaire, à Nougayrède, Delfour (Elie), propriétaire à Nougayrède, Deviers (Gervais), propriétaire à Lebréil, Lagrave (Jean), propriétaire à Penne, Loubatières (Baptiste), propriétaire à Labordeuvre, Roux (Alban), propriétaire au Vignat.

Robert (Armand), propriétaire au Bouysson.

Elections municipales. — Remerciements. — La liste d'Action et de Défense rurale ayant été élue, M. Lespinié a adressé aux électeurs les remerciements suivants :

Mes chers amis,
Après le témoignage de confiance que vous nous avez si bien manifesté, je viens, au nom des nouveaux élus et en mon nom personnel vous adresser quelques mots de remerciement.

A vous tous, merci de votre estime et de votre confiance.

Cette manifestation impose à chacun de nous un devoir auquel nous ne faillirons pas. Personnellement je m'efforcerai de maintenir parmi vous la concorde, l'union, base indispensable à la bonne gestion des intérêts communaux, à la défense de l'agriculture et au triomphe du droit, de la justice et de la République.

Vive Lebréil ! Vive la République !
GÉOLIN-LESPINET.

Floressas

Hymnée. — Jeudi 7 mai a été célébré à la mairie de Floressas, le mariage de M. Marius Vessie, propriétaire à Floressas, fils de notre ami M. Vessie Jean, conseiller municipal, avec la toute gracieuse Mlle Agnès Loussert, fille du sympathique M. Loussert Elie conseiller municipal à Marmont, commune de Floressas.

Aux heureux parents nous adressons nos compliments et aux jeunes époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Conseil Municipal. — Le conseil municipal de Floressas est convoqué pour vendredi prochain 8 mai 1925 à 19 heures trente, pour procéder à l'élection du maire et de l'adjoint.

Arrondissement de Figeac

Figéac
Caisse d'Épargne. — La Caisse d'Épargne sera fermée dimanche prochain 10 mai, fête nationale de Jeanne d'Arc.

Pour les pauvres. — A la suite du bal des employés de commerce qui a eu lieu dernièrement au Théâtre municipal une quête a été faite au profit des pauvres de la ville. Une somme assez importante a été recueillie et versée au Bureau de Bienfaisance.

Le Touriste en Quercy. — La Revue du Touring-Club de France dont tout le monde touristique connaît l'importance s'exprime ainsi dans son numéro d'avril : « Nous signalons dans la *Petite Gironde* du 28 octobre dernier un article intéressant de M. Jules Baillly, consacré à la glorification d'un fin cuisinier quercinois Jansonnier. Le Quercy mérite à tous égards d'être signalé comme un des plus jolis coins de France et voici qu'à l'attention de ses pittoresques paysages et de ses curiosités naturelles et artistiques s'ajoute la séduction d'une cuisine qui fleurit la bonne époque de Brillat-Savarin. Le touriste gourmet y pourra savourer le *Pastissou* (petit pâté) du génial cuisinier, régal traditionnel de tout bon figéacois. »

Soirée artistique. — Nous avons eu lundi le rare plaisir d'entendre le chœur de la Chapelle de l'Ukraine, dans un concert donné à la Cathédrale.

L'audition d'une phalange unique dans un lieu unique au point de vue de l'acoustique, avait attiré une assistance nombreuse et choisie.

L'exécution fut parfaite et il convient de féliciter comme ils le méritent ces merveilleux artistes que nous souhaitons entendre de nouveau.

Incorporation de la classe 1925. — La plupart des jeunes gens du premier contingent de la classe 1925 ont déjà reçu leur feuille de route. Ceux, plus malchanceux, qui sont affectés aux corps de l'armée française du Rhin, de Tunisie, d'Algérie et du Maroc, les recevront dans quelques jours.

Ce sont donc quelques sympathiques figéacois qui quittent le pays pour de longs mois et que nous accompagnons de nos meilleurs vœux dans une nouvelle vie.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gourdon
Succès républicain. — La liste républicaine démocratique de M. Davidou, maire, a été entièrement élue avec un nombre de voix élevé.

C'est un succès, quoique sa liste fût seule.

S'il n'y a pas eu de liste dissidente, c'est uniquement parce que les adversaires ont très bien senti qu'ils ne pouvaient pas arriver.

Il est certain que s'il y avait eu une 2^e liste, il y aurait eu moins de flottement, moins de fantaisie, moins de noms rayés.

La discipline se serait alors imposée, et, nous sommes certains qu'elle aurait joué avec une fermeté qui aurait certainement impressionné les irréductibles opposants de notre excellent Maire dont la bonté et la justice sont proverbiales.

Audience correctionnelle. — Un vagabond le nommé Jacquot Albert, se disant bourellier sans domicile fixe, conduit au parquet samedi dernier et inculpé dans la maison d'arrêt de Gourdon voit le mandat de dépôt confirmé par le tribunal.

Il sera jugé à une prochaine audience.

Le nommé Mazyrie soldat à Cahors, poursuivi pour chasse en temps

prohibé bénéficie du doute. Le tribunal prenant en considération sa situation de famille (il est l'aîné de 7 enfants) et sa qualité de militaire en activité de service le renvoie des fins de sa poursuite, sans peine, ni dépens.

Etat civil du mois d'avril. — Naissances : 2 garçons, 2 filles.
Mariage : Henri Soulaillé, cultivateur 21 ans, de Gourdon, et Jeanne François-Adrienne Savy, s. p., 23 ans à Gourdon.
Décès : Marie-Aline Lafaste, s. p., 81 ans, veuve Broussaud, avenue Gambetta ; Marie Larnaudie, s. p., 70 ans, veuve Bouyges à Gagnepa ; Julien Pébeyer employé au greffe du tribunal, 54 ans, rue Jean-Jaurès.

St-Chamarand

Elections municipales. — La bataille est presque finie. Elle a été favorable, comme toujours, à nos amis : Espagnat, maire, Auricoite, instituteur à Gourdon qui arrive 2^e quoique très visé ; Lasfargues Jarzac, Rogues, Alfred, Garrigou, Nociel, Francaud, Raynat Léopold ; seul, le dernier est en ballottage pour une voix mais le succès sera complet dimanche.

C'est donc le triomphe complet de la liste du cartel des gauches dans notre coquette commune.

3 listes étaient en présence. L'une comprenait d'anciens républicains, en bien petit nombre, des réactionnaires en majorité, et le président du groupe catholique avec quelques-uns de ses adeptes.

Ici, on n'aime pas les barjolages. Les républicains ont fait vaillamment leur devoir.

Honneur à ceux qui se sont montrés disciplinés et qui ont voulu consolider la victoire du 11 mai que la commune a donnée au parti républicain.

A dimanche pour compléter la lutte.

Salvia

Nécrologie. — Nous apprenons le décès survenu à Argentuil (S.-et-O.) de Mme Veuve Vidal née Barges après une assez longue maladie. Mme Veuve Vidal était la mère de l'estimé ingénieur des mines et industriel, M. Louis Vidal, installé depuis quelques années à Paris et la belle-mère de M. Edgard Gay le conseiller municipal de notre ville. L'inhumation aura lieu le vendredi 8 mai, à Salvia.

Aux familles Vidal, Barges et Gay, nous bien sincères condoléances.

Course cycliste. — Le Club athlétique Salviaois informe la jeunesse sportive de la région qu'une course cycliste aura lieu le 10 mai en notre ville ; elle sera dotée de plusieurs prix importants.

Elle n'est ouverte qu'aux coureurs débutants ; le départ aura lieu à 2 h. 1/2 heure légale.

Hymnée. — Nous apprenons le prochain mariage de notre excellent compatriote et ami M. Jean Galet, propriétaire à Prat près Salvia, avec Mlle Ida-Léonie Nouvelle du village de Maudou, près Gourdon.

Aux futurs époux nous bien sincères félicitations.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Liquidation Judiciaire du sieur Victor COMBES marchand de plants de vigne, demeurant à Vire.

Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances.

DEUXIEME ET DERNIER AVIS

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont prévenus que la dernière assemblée pour la vérification des créances doit avoir lieu :

Le dix-neuf mai prochain, jour de mardi, à onze heures.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

En conséquence, ils doivent remettre, avant cette époque, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier libre, indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur L. ROUSSEAU, liquidateur définitif de la dite liquidation, ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article treize de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier, E. MANEYROL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du quatre mai mil neuf cent vingt-cinq.

Il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal déclare la dame Anastasie TARDIEU, VEUVE BONNET, draps et pantoufles à Cahors, 1, Cours Vaxis et 2, Place Saint-Georges, prise, la dite dame, comme tutrice naturelle et légale de Jeanne et André Bonnet, ses deux enfants mineurs, et en tant que de besoin, en son nom personnel, en état de liquidation judiciaire ;

« Fixe provisoirement au trente avril mil neuf cent vingt-cinq la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa liquidation ;

« Nomme Monsieur RIGAL, l'un de Messieurs les Juges, Juge-Commissaire, et Monsieur L. ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation, pour la gérer et l'administrer conjointement avec le débiteur, sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire. »

Pour extrait conforme : Le Greffier, E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

ETUDE

M. Pierre DESPRATS

Licencié en droit
AVOUÉ A CAHORS
Rue du Portail-Alban, N° 10
Sucr. de M^{rs} TASSART et MAZIERES

ASSISTANCE JUDICIAIRE

(Décision du 14 juin 1922)

EXTRAIT

d'un

JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Cahors le treize et un octobre mil neuf cent vingt-quatre, au profit de Monsieur Raymond SAVIS, électricien à Al-

bas, contre Madame Honorine MAURIET, demeurant précédemment à Montréal (Gers), mais actuellement sans domicile ni résidences connus.

Il appert : Que le divorce a été prononcé d'entre les dits époux aux torts et griefs de la femme qui a été condamnée aux dépens et au profit du mari.

La présente insertion est faite en conformité de l'article 247 § 3 du code civil et en exécution d'une ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors le premier mai mil neuf cent vingt-cinq, enregistrée. Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné constitué pour M. Raymond SAVIS.

Signé : DESPRATS.



TALONS CAOUTCHOUC TOURNANTS ET FIXES WOOD-MILNE
les plus durables
ÉLÉGANCE ET ÉCONOMIE
GROS : 102 AVENUE PARENTIER - PARIS

Bibliographie

L'OPINION

Journal de la Semaine
Paraissant tous les Samedis
7 bis, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VII^e ar^t
Sommaire du samedi 2 Mai 1925

Editorial. — Ce qu'on dit. — Affaires extérieures : L'aigle et la chimère. — Jacques Chastenet. — Affaires intérieures : Réflexions décousues. — Maurice Colrat. Les forces politiques de la France : La Normandie, II. Seine-Inférieure : Trygée. — Affaires économiques : Le charbon allemand et le charbon anglais. — Max Hermant. — Notes et Figures : Georges Girard. — R. Bourget-Palleron. A propos du concours hippique : A. de Bersaucourt. — Littérature : Plusieurs romans : André Thérive. — Ce qu'on lit. — Théâtre : « L'Éternel Printemps » aux Variétés ; Etienne Rey. — Beaux-Arts et Curiosité : A l'Exposition. I. Architecture d'aujourd'hui et de demain : Henry Clouzot. — Gastronomie : Los au Bordeaux. — La journée des grands crus : Austin de Croze. — Ressources intellectuelles de la province : La Lorraine : George Dallery. — Sports : Notre infériorité en football : Marcel Berger. — Journaux et Revues. — Nouvelle : La Horde fauve, de Hal. G. Evarts (traduction Quentin Garré). — L'élu des mères allemandes, Bois de Jacques Boullaire.

LES ANNALES

Dans les *Annales* de cette semaine, le grand dramaturge anglais Bernard Shaw dit comment il faut écrire une pièce populaire ; Paul Faure évoque de curieux souvenirs sur Mme de Noailles et Edmond Rostand ; Louise Faure-Favier parle de ses souvenirs belges aviateurs... ; lire les pages de Dominique Bonnaud sur le Chat-Noir et le roman inédit d'Emile Ripert. Le numéro, abondamment illustré. En vente partout : 0 fr. 90.

LA NATURE

Le numéro de *La Nature* de cette semaine est un des plus intéressants et des plus agréables qu'on puisse rêver. Il parle des nouveautés scientifiques les plus diverses en une langue claire, compréhensible à tous, précise cependant ; de nombreuses illustrations ajoutent leur charme et leur

grand pouvoir d'enseignement aux qualités du texte pour faire de cette revue la plus vivante et la plus agréable des revues scientifiques.

Parcourons ensemble le numéro. M. Dauzat, directeur à l'École des Hautes Etudes, étudie l'origine des noms de lieux : fleuves, montagnes, villes, etc. On y trouve des mots français, romans, germaniques, latins, bien entendu, et aussi selon les régions, des mots bretons, basques, grecs, scandinaves. Antérieurs à tous ceux-ci, sont des noms gaulois et ibères, et d'autres plus vieux encore, d'origine préceltique dont ceux des grands fleuves. Si l'on trace des cartes de répartition des noms de lieux, selon leur origine — et M. Dauzat en donne plusieurs exemples — on éclaircit une foule de problèmes historiques : déplacements de peuples, limites d'invasions, changements de régime agraire, etc., qui font de la toponymie, la science des noms de lieux, une étude passionnante.

M. Emile Borel, le mathématicien actuellement ministre de la Marine, avait fait à M. Raveau la remarque que la coïncidence du vendredi et du 13 est un peu plus fréquente que celle des autres jours de la semaine. M. Raveau a traité la question par le calcul, puisque cette année nous apporte 3 vendredis 13, et il montre l'exactitude de cette coïncidence. Le vol nocturne dans la brume est la grande difficulté de l'aviation, M. Marcotte a déjà traité divers aspects de cette question et, aujourd'hui, il examine les solutions consistant en un balisage lumineux des routes et des terrains d'atterrissage : les aérophares sont des instruments très puissants, comparables aux phares maritimes, en raison des difficultés d'éclairer tout le ciel nocturne. On sait que les chutes du Niagara donnent déjà une puissance hydroélectrique d'un million de chevaux. Les Etats-Unis songent à une utilisation plus intensive et pour préparer à cette idée l'opinion qui pourrait craindre une dévastation de la grande beauté des chutes, ils viennent de publier une étude d'ensemble dont *La Nature* rend compte.

Enfin, ce numéro se termine par la photographie et la description de ce qu'on sait du croiseur sous-marin anglais X. 1, formidable navire de la guerre future.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Chemin de fer de Paris à Orléans

LIVRET-GUIDE OFFICIEL
Service d'Hiver 1924-1925

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente l'édition du Service d'Hiver de son Livret-Guide Officiel comportant l'horaire complet de ses trains au 11 octobre 1924.

Le Public peut se procurer ce Livret-Guide, le seul édité par les soins de la Compagnie, dans les Gares et Bureaux de Ville de son Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire.

Pour le recevoir franco, adresser la somme de 3 fr. 40 au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, Paris (XIII^e).

Relations rapides et directes entre Paris-Quai d'Orsay, Port-Vendres et l'Algérie, Barcelone et l'Espagne.

Depuis le 1^{er} juin 1924, des relations rapides avec Wagon-Lits et voitures directes sont établies entre Paris, Port-Vendres et Barcelone.

Départ de Paris-Quai d'Orsay : 17 h. 00. — Arrivée : à Port-Vendres à 8 h. 32 ; à Barcelone à 12 h. 54 avec emprunt de voitures de luxe sur le parcours Espagnol ou à 15 h. 50.

Départ de Port-Vendres pour Alger le dimanche à 11 h. 00 et pour Oran le lundi à 11 h. 00.

Arrivée le lendemain à Alger à 8 h. 00 et à Oran à 16 h. 00

Billets directs et enregistrement direct des bagages pour Alger, Oran et Barcelone.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

- LYMPHATISME** : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
- MALADIES DES OS** : Rachitisme, Scrofule des enfants.
- MALADIES DE LA POITRINE** : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
- ANÉMIE** : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
- NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE** : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le Dr ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

IMPRIMERIE A. COUESLANT
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)
INSTALLATION MODERNE
ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins
ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse
21 PRESSES
LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

NIETZSCHÉENNE
PAR Daniel LESUEUR

VI
— Pourquoi pas ? s'écria Herseaux. « Si c'est l'intérêt de l'affaire, ce serait le nôtre, et nous saurions le voir comme vous. »
— Non, mon ami, vous ne le verriez pas. Vous verriez autre chose : vous considéreriez que, au lieu de vous saigner pour des bénéfices futurs, toujours aléatoires, vous possédez une usine qui est une richesse immédiate, et vous réaliseriez cette richesse. Vous la vendriez pour goûter la jouissance que vous représentez, au lieu de souffrir pour elle, de vous priver pour elle, comme fait celui de qui elle porte le nom, et qui voit en elle l'honneur même de ce nom. Et, quand je dis « vous », Herseaux, je ne parle pas de votre personne, parce que vous êtes un garçon intelligent, très supérieur à la moyenne de vos camarades, et capable de prévoyance. Mais vous subiriez la loi de la majorité. Or, la classe ouvrière, dans sa masse, ne sait pas encore ce que c'est que la prévoyance. Elle exige l'immédiat,

comme font le primitif et l'enfant. Un sacrifice pour l'avenir, un sacrifice pour l'œuvre anonyme, — dites-moi, Herseaux, par quels moyens de persuasion vous obtiendrez cela de votre collectivité ouvrière ?
— On se fait bien tuer pour la patrie, dit Herseaux. « Chacun de ces braves bougres, sous l'uniforme, crévera sans mot dire pour la défense. Où donc est le bénéfice immédiat ? Vous voyez bien que l'ouvrier est capable de sacrifice pour un idéal, pour une gloire collective, tontaine. »
— Très bien, Herseaux. Du moins l'idée de patrie n'est pas affaiblie en vous, ni à ce que vous m'assurez, chez vos camarades. Je vous en félicite. Eux aussi, mais vous comparez des choses qui ne se ressemblent pas et vous fortifiez mon argument au lieu du vôtre. L'amour de la patrie est un sentiment héréditaire... Ce sont les siècles qui l'ont implanté dans les cours... Il est irrésistible... C'est une force qui entraîne. Comme ma fidélité, à moi, pour l'œuvre paternelle, pour cette œuvre inséparable du nom que m'ont transmis mes aïeux. Mais tous les mobiles séculaires d'action, vous les dissociez... On trouvera-vous des raisons d'héroïsme, de sacrifice, vous, qui ne ferez appel qu'à des intérêts, à des appétits ?
— L'appétit ! s'exclama Herseaux. (Tout intelligent qu'il fût, le gavroche en lui ne se tint pas de jouer sur le mot.) « Eh ! vous ne savez guère ce que c'est, vous autres ri-

chards, l'appétit qui serre les boyaux. Quand les miches ont faim, faut leur donner la pâte... C'est encore ce qu'il y a de plus clair. »
— Très juste, mon ami. Mais, quand vous sortez d'ici, le soir, les mains dans vos poches, vous savez que vous apportez à ces petites bouches ce qui leur est nécessaire. A ce moment-là, où mon travail de toute la journée cesse comme le vôtre, l'angoisse me prend et me poursuit de savoir comme je trouverai, moi, le nécessaire pour cette bouche de géante qu'est l'usine, à qui je dois jeter tous les mois en pâture plus d'un million. La moindre erreur, un accident possible, une crise économique, et je peux me voir dévoré moi-même... Dévoré... tenez, par vous... par vous tous, que je garderai, que je nourrirai au delà de mes moyens et de mes forces, par conscience de patron, par fierté d'industriel. Allez ! ne m'environnez pas mes responsabilités !
— Offrez-y donc de changer avec toi, Herseaux, à ce pauvre homme », goguenarda une voix en sourdine. « Vasy... un bon mouvement. »
Personne ne rit. Les faces étaient indéchiffrables, étrangement fermées. Le seul qui s'éleva un peu de cette boutade, ce fut encore le patron. Il eut un sourire, et sans chercher des yeux l'impertinent, riposta avec bonhomie :
— « Je ne sais pas comment Herseaux conduirait la maison. Mais je sais que je conduirais très bien sa machine, car c'est lui-même qui m'en

a appris le maniement... Et il n'y a pas beaucoup d'années de ça. »
Une bouffée de jeunesse lui monta au cerveau avec un peu de fougue orgueilleuse. Il leva la voix :
— « En attendant les temps nouveaux, je reste à mon poste, j'accomplis ma tâche. Si vous me la rendez difficile, ce sera tant pis pour vous, non pour moi. Je suis venu ici vous tendre la main, à vous, Herseaux, qui osez me dire : « Causer avec le patron, c'est trahir les camarades. » Je vous la tends... prenez-la. » (Il fit le geste, et d'abord, l'ouvrier feignit de ne pas voir, puis accueillit mollement.) « Jamais je n'induirai l'un de vous dans la tentation de trahir les autres. Si vous l'avez cru, vous ne me connaissez pas. Je me refuse à penser que j'ai des ennemis parmi vous. Mais si vous me prouvez le contraire, ces ennemis-là ne seront pas pris par trahison. Ils s'en iront, — dussé-je fermer l'usine. Nous sommes des travailleurs liés par un contrat de travail. Je remplis mes obligations, remplissez les vôtres. Là-dessus, au revoir, mes amis. Voici la cloche de midi qui sonne. »
Sans morgue, mais avec une hauteur aisée, qui le montrait bien maître de lui et de la situation, Clérix s'éloigna. Déjà, de toutes parts, au son de la cloche, les ouvriers galopèrent pour sortir. Le patron se trouva pris dans leur foule, qui le roula avec elle, sans brusquerie voulue, mais sans précautions particulières. Les visa-

ges, presque tous, indifférents, impénétrables.
Robert, un peu oppressé, se dégagea en arrivant à l'espace plus libre de la grande allée centrale. Et, comme par besoin d'un réconfort, il entra, sur la droite, dans un atelier de menuiserie.
Là, travaillant un de ses plus fins ouvriers d'art, Chambret, presque un bourgeois, suivant le langage de Herseaux. Et, justement parce que ce Chambret, tout jeune homme, de l'âge du patron, se voyait ouvert des voies de labeur plus délicat, de rémunérations grandissantes, de fréquentations affines, il inclinait vers des amitiés avec le haut personnel plutôt qu'avec le petit monde des ateliers.
Clérix l'estimait infiniment. Encore ce matin, il prit plaisir à le féliciter sur son dernier travail : un modèle en bois du nouveau type de changement de vitesse. Chambret sculptait, d'après les dessins des ingénieurs, toutes les pièces des châssis, jusque dans leurs détails les plus délicats, avant que le projet fût réalisé en métal.
— « Ce n'est pas vous qui donneriez dans le communisme, Chambret. — Oh ! monsieur Robert, les ouvriers sont de grands gosses. Vous verrez... Maintenant qu'ils ne seront plus empoisonnés par de mauvaises espérances, vous en ferez ce que vous voudrez. »
— Hum !...
Il quitta l'usine, monta dans l'auto qui le ramenait rue de Courcelles,

moins optimiste que Chambret, mais recueillant, par la réflexion de celui-ci, une nouvelle certitude du vilain rôle qu'avait joué Sorbélien.
A table, chez lui, dans la grande salle à manger, où son couvert unique lui avait paru tous ces jours-ci d'une solitude mélancolique, il n'éprouva pas le besoin de voir là, à sa place de maîtresse de maison, la silhouette presque trop fine et un peu raidillonne de Lucienne. Qu'aurait-il confié de ses préoccupations à cette femme-enfant ? — *child-wife*, suivant la charmante expression de Dickens. — Il aurait été obligé de feindre l'insouciance pour ne pas effarer la pauvre petite, et de s'intéresser à d'agaçants détails : la nuance des vêtements de demi-saison pour les moutards, les péripéties d'une jalousie, féconde en incidents domestiques, entre Fraüléin et la femme de chambre.
Même les hautes chaises des enfants, qu'il regardait d'habitude avec une légère contraction du cœur — car les deux petits garçons prenaient le repas de midi avec leurs parents — n'attiraient pas ses yeux, ce matin.
(A suivre)